

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 107**13 février 2001****SOMMAIRE**

Avelis S.A., Luxembourg	5100	Lake S.A., Luxembourg	5103
BACOB Re S.A., Luxembourg	5121	Lakshmi S.A., Luxembourg	5121
Bandora S.A., Luxembourg	5136	Lakshmi S.A., Luxembourg	5121
Barcelo S.A.	5091	Lobo S.A., Luxembourg	5095
Beal Pharma, S.à r.l., Luxembourg	5120	Lorena S.A., Luxembourg	5096
Beleidy Group International S.A.	5094	Luxfinance S.A., Luxembourg	5096
Betafin Holding S.A., Luxembourg	5090	Macutil Holding, S.à r.l., Luxembourg	5131
Betafin Holding S.A., Luxembourg	5090	Malia Holding S.A., Luxembourg	5097
(De) Blanchot Holding S.A., Mamer	5116	Mazaldas S.A., Luxembourg	5099
C.J.L.S.A., Company Janssens Luxembourg S.A., Livange	5110	Prime Oil Finance S.A., Luxembourg	5099
Carestin S.A., Luxembourg	5130	Profinter S.A., Luxembourg	5099
Carrelages Willy Putz S.A., Schieren	5110	Quotation Holding S.A., Luxembourg	5100
CETREL, Centre de Transferts Electroniques, Société Coopérative, Munsbach	5117	Robinia Holding S.A., Luxembourg	5101
Charburn Holding S.A., Luxembourg	5094	Russ Oil and Technology S.A., Luxembourg	5094
Charburn Holding S.A., Luxembourg	5094	S.I.H., Services Investments Holding S.A., Lu- xembourg	5103
Continental Engineering S.A., Luxembourg	5134	Sanitaires Willy Putz S.A., Schieren	5110
Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5106	Sartene S.A., Luxembourg	5102
Dakhla S.A.H., Luxembourg	5091	Schipper, S.à r.l., Luxembourg	5102
Dakhla S.A.H., Luxembourg	5091	Security Capital U.S. Realty Management S.A., Lu- xembourg	5103
Duafine S.A., Luxembourg	5097	Security Capital U.S. Realty, Luxembourg	5102
Duafine S.A., Luxembourg	5098	Sefi One Holding S.A., Luxembourg	5134
Eso Business S.A., Luxembourg	5092	Shot Development S.A.	5091
European Assets Group Holding S.A.H., Luxembg	5123	Société Financière Mutuelle Extérieure S.A., Lu- xembourg	5104
Expandos S.A., Luxembourg	5109	Sommellerie de France, S.à r.l., Bereldange	5090
ExxonMobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	5116	Souvenance Holding S.A., Luxembourg	5120
Finpar Holding S.A., Luxembourg	5119	Sutton Holdings S.A., Luxembourg	5104
Fondation Félicien Hanrion, Luxembourg	5115	Top Business S.A., Luxembourg	5108
Henkel Finance S.A., Luxembourg	5134	Top Business S.A., Luxembourg	5108
IMAPS Europe - ELC, International Microelectro- nics and Packaging Society - European Liaison Committee, Luxembourg	5109	Touvan Holding S.A., Luxembourg	5131
IMRGlobal Luxembourg S.A., Luxembourg	5118	Trading Finances S.A.H., Luxembourg	5102
IMRGlobal Luxembourg S.A., Luxembourg	5119	Transair S.A., Luxembourg	5105
Jorwine Finances S.A.	5134	Transair S.A., Luxembourg	5105
L & H Holding III S.A., Luxembourg	5095	Transair S.A., Luxembourg	5106
L & H Holding III S.A., Luxembourg	5095	Transalp Holding S.A., Luxembourg	5132
L.S. Lux S.A., Basbellain	5113	Trisport, S.à r.l., Echternach	5116
Lake S.A., Luxembourg	5103	Trustinvest S.A., Luxembourg	5106
		TVS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5132

Tyler S.A., Luxembourg	5096	Viender Finance S.A., Luxembourg	5135
Tyler S.A., Luxembourg	5131	Vitinvest S.A., Luxembourg	5135
Tyler S.A., Luxembourg	5131	Vitorin Holding S.A., Luxembourg	5136
Tyvest Holding S.A., Luxembourg	5132	Vobitrade S.A., Luxembourg	5099
Ulysses, Luxembourg	5105	W-Consult Société de Participations S.A.	5095
UMA-Unified Management Associates S.A., Luxbg	5116	Win Investment Co. S.A., Luxembourg	5122
Umiak Development S.A., Luxembourg	5108	World Online S.A., Luxembourg	5122
Union Privée de Participation S.A., Luxembourg .	5108	Worldwide Hotels (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Vapan Finance Holding S.A., Luxembourg	5132	bourg	5122
Vapiran Finance S.A., Luxembourg	5133	Worldwide Insurance Systems S.A., Luxembourg.	5101
Vaspis Holding S.A., Luxembourg	5133	WR Lux, S.à r.l., Luxembourg	5122
VBB Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5133	Xeltar Holding S.A., Luxembourg	5121
Velbo Financière I S.A., Luxembourg	5133	Xerial Holding S.A., Luxembourg	5120
Velbo Financière II S.A., Luxembourg	5135	Zin S.A.H., Luxembourg	5109
Vestigor S.A., Luxembourg	5135		

SOMMELLERIE DE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange.
R. C. Luxembourg B 61.263.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Signature.

(49092/619/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

BETAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.550.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 septembre 2000

Conseil d'administration:

Après avoir constaté le décès de Madame Marcelle Clemens, préqualifiée, les deux administrateurs de la société anonyme BETAFIN HOLDING S.A., ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de la société ATTC SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, et ce avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49160/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

BETAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.550.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 septembre 2000

Conseil d'Administration:

Après avoir constaté la démission de Madame Henon Christel, préqualifiée, les deux administrateurs de la société anonyme BETAFIN HOLDING S.A., ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de la société ATTC DIRECTORS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49161/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

SHOT DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.674.

Le siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha est dénoncé avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09908/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.**BARCELO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 41.300.

IL résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 janvier 2001 que le siège social, à savoir L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires, est dénoncé avec effet immédiat.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09180/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2001.

DAKHLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 48.771.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Signature

Un mandataire

(49196/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

DAKHLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 48.771.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 5 avril 1999 à 15.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

L'exercice clôture avec une perte de 1.013.850,- LUF

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* report de la perte 1.013.850,- LUF

* report à nouveau sur exercices suivants 1.754.184,- LUF

d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998,

- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49197/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

ESO BUSINESS, Société Anonyme.
Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. - La société à responsabilité limitée EUROPEAN SALES OFFICE, S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, ici représentée par Monsieur Yves Karels, gérant de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 12, avenue J.-P. Carsoel, Boîte 8, (Belgique).

2. - La société BLUE WIND ENTERPRISES S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, ici représentée par Monsieur Kleber Hardy, administrateur de société, demeurant à Maxeville, (France).

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ESO BUSINESS.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet pour son compte ou pour le compte de tiers, le commerce en gros ou demi-gros de pièces et accessoires pour automobiles, motos, poids lourds et autocars de tous types, la représentation commerciale et le courtage dans ce domaine d'articles.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. - La société à responsabilité limitée EUROPEAN SALES OFFICE, S.à r.l., prédésignée, trois cent trente-trois actions	333
2. - La société BLUE WIND ENTERPRISES S.A., prédésignée, six cent soixante-sept actions	667
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25 %) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs. Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) la société ABTF SERVICES INC, avec siège social à Dover Delaware 19901, Old Rudnick Lane 30, (Etats-Unis);
 - b) la société BIB SOFTWARE INC, avec siège social à Dover Delaware 19901, Old Rudnick Lane 30, (Etats-Unis);
 - c) Monsieur Yves Karels, gérant de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 12, avenue J. P. Carsoel, Boîte 8, (Belgique).
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société H. FAR & J. DOLE INC., avec siège social à Dover Delaware 19901, Old Rudnick Lane 30, (Etats-Unis).
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Yves Karels, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Karels, K. Hardy, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000, vol. 511, fol. 30, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2000.

J. Seckler.

(49121/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

BELEIDY GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.191.

Le siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09649/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.**RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

EXTRAIT

Par jugement en date du 19 décembre 2000 et sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième Chambre, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme:

RUSS OIL AND TECHNOLOGY S.A.

ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, actuellement 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire, Madame Elisabeth Capesius, Premier Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Alain Rukavina, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Pour Maître Alain Rukavina

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10215/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2001.

CHARBURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.184.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CHARBURN HOLDING S.A.

Signature

(49184/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

CHARBURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 août 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} avril 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 4.500.000,- LUF est converti à 111.552,09 EUR puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à 112.500,- EUR représenté par 4.500 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (112.500,- EUR) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.»

Pour la société

CHARBURN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49185/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

W-CONSULT SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.542.

Le siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09946/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

L & H HOLDING III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.865.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L & H HOLDING III S.A.

Signature

(49318/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

L & H HOLDING III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.865.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 1999

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} octobre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 68.250.000,- est converti à EUR 1.691.873,30 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt onze mille huit cent soixante treize Euros et trente Cents (EUR 1.691.873,30) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour la société

L & H HOLDING III S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49319/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

LOBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.242.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOBO S.A.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49321/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.773.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2000

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle pour le terme de deux ans les mandats des administrateurs à savoir:

- Monsieur Jean-Luc Wack, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, demeurant à F-67240 Gries;

- Monsieur Jean-Louis Mutschler, administrateur, demeurant à F-67150 Limersheim;

- Monsieur Claude Schmitz, administrateur, demeurant à L-5231 Sandweiler.

Elle nomme la société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. comme commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert, pour une durée de deux ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORENA S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49322/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature.

(49328/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.751.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 15 juin 2000

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de TYLER S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

– d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;

– d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;

– d'affecter les résultats comme suit:

- pertes à reporter: LUF 259.352,-;

– d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999;

– de nommer Administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- M. Markus Stieger, demeurant à CH-Küsnacht,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

– de nommer Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED,

– de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 15 juin 2000.

T. van Dijk

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48364/710/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

MALIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.041.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 2000

L'Assemblée renouvelle pour une nouvelle période d'un an les mandats des administrateurs ainsi que celui du Commissaire de Surveillance. Ils expireront lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour MALIA HOLDING S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49330//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

DUAFINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.570.

—
L'an deux mille, le trois août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUAFINE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.570.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société de EUR 89.000,- (quatre-vingt-neuf mille Euros) par l'apport de 12.000 (douze mille) actions en usufruit de la société anonyme FILALAC S.A., pour le porter de EUR 214.000,- (deux cent quatorze mille Euros) à EUR 303.000,- (trois cent trois mille Euros) par la création de 584 (cinq cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et émises avec une prime d'émission globale de EUR 1.962.400,- (un million neuf cent soixante-deux mille quatre cents Euros). La société jouira de l'usufruit portant sur les 12.000 (douze mille) actions de la société FILALAC S.A. avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1999.

2. Souscription et libération des 584 (cinq cent quatre-vingt-quatre) nouvelles actions en pleine-propriété par Monsieur et Madame Marc Ladreit de Lacharrière.

3. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à EUR 303.000,- (trois cent trois mille Euros), représenté par 1.984 (mille neuf cent quatre-vingt-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de quatre-vingt-neuf mille (89.000,-) Euros pour le porter de son montant actuel de deux cent quatorze mille (214.000) Euros à trois cent trois mille (303.000,-) Euros par la création et l'émission au pair de cinq cent quatre-vingt-quatre (584) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement au pair comptable avec en sus une prime d'émission globale d'un million neuf cent soixante-deux mille quatre cents (1.962.400,-) Euros, par l'apport en nature de douze mille (12.000) actions en usufruit de la société anonyme FILALAC S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 35.434.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes et la société jouira de l'usufruit portant sur les douze mille (12.000) actions FILALAC S.A. avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1999.

Ensuite Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière, dirigeant de société, et son épouse Madame Sibylle Lucet, demeurant ensemble à Paris,

ici représentés par Monsieur Pierre Lentz, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, en date du 1^{er} août 2000, ci-annexée,

ont déclaré souscrire en pleine propriété à la totalité des cinq cent quatre-vingt-quatre (584) actions nouvelles et les libérer intégralement au pair comptable, avec en sus une prime d'émission globale d'un million neuf cent soixante-deux mille quatre cents (1.962.400,-) Euros, ce faisant un prix total de deux millions cinquante et un mille quatre cents (2.051.400,-) Euros,

par l'apport en nature de douze mille (12.000) actions en usufruit de la société anonyme FILALAC S.A., préqualifiée, évaluées à deux millions cinquante et un mille quatre cents (2.051.400,-) Euros.

Le mandataire du souscripteur a déclaré que Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière et son épouse Madame Sibylle Lucet sont propriétaires des actions ainsi apportées en usufruit, ce dont preuve a été fournie à l'assemblée générale et au notaire instrumentant, que les actions ne sont pas sujettes à gage, privilège ou autre droit de même nature, qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autre obstacle à la libre cessibilité des actions à la société et que des instructions ont été données afin d'effectuer toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable de ces actions à la société.

Sur ce, inscription de DUAFINE en qualité de propriétaire des douze mille (12.000) actions en usufruit de la société FILALAC S.A., préqualifiée, a été effectuée dans le livre des actions nominatives de la société FILALAC S.A.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cet apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir BDO Luxembourg, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, daté à Luxembourg, le 1^{er} août 2000, ci-annexé, conclut comme suit:

«5. Conclusion

A la suite de nos vérifications nous sommes d'avis que les modes d'évaluation retenus pour les apports autres qu'en numéraire d'un montant total de EUR 2.051.400,- conduisent à une valeur au moins égale au nombre et au pair comptable des 584 actions DUAFINE à émettre en contrepartie de l'apport pour un montant total de EUR 89.000 augmenté d'une prime d'émission de EUR 1.962.400,-.

BDO Luxembourg

Signé: M. Thill.

Luxembourg, le 1^{er} août 2000.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 303.000,- (trois cent trois mille Euros), représenté par 1.984 (mille neuf cent quatre-vingt-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, imcombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cent vingt mille (920.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Bosquee-Mausen, L. Hansen et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 6CS, fol. 26, case 9. – Reçu 827.533 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

R. Neuman.

(49204/226/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

DUAFINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.570.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49205/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

MAZALDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.718.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(49335/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

PRIME OIL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

(49371/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

PROFINTER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.182.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2000 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2000:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2001.

- Monsieur Alain Wicker, directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles, administrateur-délégué
- Madame Vera Chaissan, sans état particulier, demeurant à Bruxelles
- Monsieur Louis de Wilde, directeur de banque, demeurant à Commugny (Suisse)

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Signature.

(49372/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

VOBITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 janvier 2000:

1. Monsieur Claudio Massimo a démissionné de son poste d'administrateur;
2. Monsieur David de Marco, Directeur, né le 15 mars 1965 à Curepipe, demeurant à Stegen, Luxembourg, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Claudio Massimo démissionnaire.

3. Les comptes bancaires ouverts auprès de la BGL seront opérés de façon suivante:

- Jusqu'à concurrence de LUF 100.000,-: signature individuelle de Monsieur Bruno Beernaerts;
- Au-delà de LUF 100.000,-: signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49426/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

QUOTATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.649.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(49373/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

AVELIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.038.

L'an deux mille, le dix-huit août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AVELIS S.A., avec siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 76.038, constituée suivant acte notarié du 12 mai 2000, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoeck; expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude; employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente-et-un mille (EUR 31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement du 3^{ème} paragraphe de l'article 3^{ème} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le 3^{ème} paragraphe de l'objet social et en conséquence l'article 2 alinéa 3 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 3.** Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt den Betrieb eines Grosshandels für Bäckerei und Fleischermaschinen, sowie Gastronomieausrüstungen zu betreiben.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. van Hoeck, J. Quintus-Claude, J.M. Nicolay, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000, vol. 862, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 1^{er} septembre 2000.

G. d'Huart.

(48190/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

ROBINIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.579.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2000.

ROBINIA HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49374/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

WORLDWIDE INSURANCE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 27.813.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

Ont comparu:

La société anonyme CROMWELL HOLDINGS S.A, ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha,

ici représenté par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Laquelle comparante, par son représentant susmentionné, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme WORLDWIDE INSURANCE SYSTEMS S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha, R.C. Luxembourg section B 27.813, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 avril 1988, publié au Recueil du Mémorial numéro 173 au 24 juin 1989.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées en espèces.

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société WORLDWIDE INSURANCE SYSTEMS S.A. et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société WORLDWIDE INSURANCE SYSTEMS S.A., par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à vingt mille francs, sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2000, vol. 862, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 30 août 2000.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(48381/207/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

SARTENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.090.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature.

(49377/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

SCHIPPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 39.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour la S.à r.l. SCHIPPER

Signature

(49378/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.654.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Signature.

(49380/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TRADING FINANCES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 31 janvier 2000

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Laurent Mosar avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Mosar pour l'accomplissement de ses fonctions.

Deuxième résolution

Est nommé, en remplacement de Monsieur Laurent Mosar démissionnaire, Monsieur André Pierrard, retraité, demeurant à Luxembourg, 56, rue Michel Gehrend.

Monsieur Pierrard termine le mandat de Monsieur Mosar qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'année 1999.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

Jerry Mosar

André Pierrard

Romain Zimmer

Commissaire aux comptes:

LUX-REVISION, S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48117/271/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.758.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Signature.

(49381/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

S.I.H., SERVICES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.031.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte des démissions de deux administrateurs en personne de Monsieur Jean Hoffmann et Madame Nicole Thommes et nomme en leur remplacement:
 - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
 - Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49385/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

LAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.765.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(49307/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

LAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.765.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été subdélégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en Euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à Euros deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux (247.893,52 Euros) représenté par dix mille actions (10.000) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49308/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE MUTUELLE EXTERIEURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.744.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 septembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte des démissions du Conseil d'Administration en personne de MM. Jean Hoffmann, Marc Koeune et Mme Nicole Thommes et nomme en leur remplacement:
 - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
 - Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg
 - Monsieur Isaac Truzman, administrateur de société, domicilié professionnellement au 21, via Nassa, 6901 Lugano, Suisse.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49393/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

SUTTON HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. Trid.IP S.A.).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 64.271.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société de participations financières Trid.IP S.A., avec siège à Pétange, constituée sous la dénomination de C.B.F. SRL ITALY S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 64.271 suivant acte notarié du 24 avril 1998, publié au Mémorial C n° 530 du 21 juillet 1998.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 1^{er} février 1999, publié au Mémorial C n° 363 du 21 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en SUTTON HOLDINGS S.A.
2. Transfert du siège social de Pétange à Luxembourg.
3. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en SUTTON HOLDINGS S.A.

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Pétange à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} des statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de SUTTON HOLDINGS S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 1. There is hereby formed a stock company (société de participations financières) under the name of SUTTON HOLDINGS S.A.

The company has its registered office in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

Plus rien rie figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute

Signé: J. Quintus-Claude, N. Keup, P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2000, vol. 862, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 août 2000.

G. d'Huart.

(49412/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TRANSAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.505.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(49413/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TRANSAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.505.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit (61.973,38 EUR), représenté par deux mille cinq cents actions (2.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49414/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

ULYSSES.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.830.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Chef de Service Principal

(49419/034/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TRANSAIR S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 21.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 juin 2000

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49415/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TRUSTINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. REMBRANDT TOBACCO CORPORATION (OVERSEAS) LIMITED).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.462.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(49418/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 11.756.

Composition du Conseil d'Administration (Liste actualisée):

Olivier Steimer Membre du Directoire de CREDIT SUISSE Private Banking, Zürich Epalinges, Suisse	Président du Conseil d'Administration
Hanspeter Ackerman Membre de la Direction de CREDIT SUISSE Private Banking, Zürich Meilen, Suisse	Membre du Conseil d'Administration
Christoph Lüthy Membre de la Direction de CREDIT SUISSE Private Banking, Zürich Oberwill, Suisse	Membre du Conseil d'Administration
Raymond Melchers Administrateur-Délégué de CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. Luxembourg, Luxembourg	Membre du Conseil d'Administration
Hans-Ulrich Hügli Administrateur-Délégué de CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, Luxembourg	Membre du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué

Réviseur externe indépendant
KPMG AUDIT, Luxembourg

Signatures autorisées (Liste actualisée)

En plus des membres du Conseil d'Administration, signataires A, les personnes suivantes peuvent également engager la banque par deux signatures conjointes, dont une au moins doit être de catégorie A ou B.

SENIOR MANAGEMENT

Nom	Prénom	Catégorie de la signature
Hügli	Hans-Ulrich	A

Hoessly	Pierre	A
Leurin	Viviane	A

VICE-PRESIDENTS

Nom	Prénom	Catégorie de la signature
Bernard	Philippe	B
Girtgen	Tom	B
Isekin	Jean-Paul	B
Kjelgaard	Jakob	B
Mauersberger	Roland	B
Moes-Nicola	Danielle	B
Muller	François	B
Roch	Jean-Daniel	B

ASSISTANT VICE-PRESIDENTS

Nom	Prénom	Catégories de la signature
Bauler	Arny	B
Bode	Andreas	B
Bussmann	Wolfgang	B
Buvik	Per-Arne	B
Bruun	Jakob	B
Ferregutti	Patrik	B
Fischbach	André	B
Gajan	Karl-Ludwig	B
Hansen	Tone	B
Heijnsbroek	Raymond	B
Hein	Francis	B
Hengen	Jean-Paul	B
Hoffmann	Alfred	B
Jullien	Eric	B
Krämer	Markus	B
Nebel	Jürgen	B
Nicolaus	Arndt	B
Obertin	Martine	B
Pira-Klussmann	Oscar	B
Piticco	Serge	B
Ringdal	Dag	B
Schill	Astrid	B
Schmit	Philippe	B
Skalkowski	Christophe	B
Sulkers	Robert	B
Tani	Thierry	B
Van Veen	Peter	B
Vanderschrick	Luc	B

MANDATORIES

Nom	Prénom	Catégories de la signature
Alverdi	Christian	C
Andrin	Jacques	C
Clori	Mauro	C
Colgon	Roland	C
Da Silva	José	C
Dasbourg	Karin	C
Haeis	Béatrice	C
Hummer	Roland	C
Prummenbaum	Ingo	C
Serena	Silvana	C
Theisen	Olivier	C

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

UMIAK DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.273.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

(49420/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.040.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire de surveillance pour une période d'un an. Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49421/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.849.

Extrait du contrat de domiciliation

En vertu de l'article 5 de la loi modifiée du 23 décembre 1909, l'attention est attirée sur le fait qu'un contrat de domiciliation a été conclu le 16 août 2000 entre TOP BUSINESS S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'agent domiciliaire. La durée du contrat est illimitée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48114/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 42.849.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TOP BUSINESS S.A. («la société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'IMACORP S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions
- de nommer CAS SERVICES S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg commissaire aux comptes jusqu'en 2004.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48115/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

ZIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- Madame Katharina Suter, Direktionsassistentin, demeurant à CH-7551 Fetan, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Signature.

(49428/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

**IMAPS EUROPE - ELC, INTERNATIONAL MICROELECTRONICS AND PACKAGING SOCIETY - EUROPEAN LIAISON COMMITTEE,
(anc. INTERNATIONAL SOCIETY OF HYBRID MICROELECTRONICS EUROPE, A.s.b.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 1999

L'Assemblée décide de changer le nom de la société INTERNATIONAL SOCIETY OF HYBRID MICROELECTRONICS EUROPE, A.s.b.l. (I.S.H.M. EUROPE, A.s.b.l.) en INTERNATIONAL MICROELECTRONICS AND PACKAGING SOCIETY - EUROPEAN LIAISON COMMITTEE (IMAPS EUROPE - ELC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Pour la Société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49430/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

EXPANDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 54.074.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 septembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Jean Hoffmann et nomme en son remplacement:
 - Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

Il terminera le mandat de son prédécesseur, auquel décharge pleine et entière a été accordée.

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement Monsieur Michele Romerio, comptable, demeurant à Carabella, CH-6582 Pia-nezzo.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49231/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

SANITAIRES WILLY PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9003 Schieren.
R. C. Diekirch B 1.958.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2000

Lors de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2000 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale ordinaire donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 1999.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de renommer Messieurs W. Pütz, J. Turpel et N. Arend comme membres du conseil d'administration ainsi que Monsieur C. Fischbach comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Le mandat de Monsieur J. Nosbusch n'est plus prolongé.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2000, vol. 126, fol. 3, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92289/568/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2000.

CARRELAGES WILLY PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9003 Schieren.
R. C. Diekirch B 1.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2000

Lors de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2000 les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale ordinaire donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 1999.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de renommer Messieurs W. Pütz, J. Turpel et N. Arend comme membres du conseil d'administration ainsi que Monsieur C. Fischbach comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Le mandat de Monsieur J. Nosbusch n'est plus prolongé.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2000, vol. 126, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92290/568/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2000.

C.J.L.S.A., COMPANY JANSSENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.

STATUTS

L'an deux mille.

Par-devant Maître Doerner, Notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Janssens Bernhard, directeur de société, demeurant 55 rue Ampère F-38490 Saint-André le Gaz
2. - Madame Adrar Danièle, commerçante, demeurant à Saint-André le Gaz;

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPANY JANSSENS LUXEMBOURG S.A. en abrégé C.J.L.S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente de tous produits et marchandises à l'exclusion de matériel militaire.

Et plus précisément le Transport international par route de toutes marchandises et produits frigorifiques.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividende, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de l'un des deux administrateurs et l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandat conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11 heures, et pour la première fois en deux mille un. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Janssens Bernard	500 actions
- Madame Adrar Danièle	500 actions
Total: mille actions	1000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 50% pour cent de sorte que la somme de six cent vingt cinq mille francs Lux (625.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante cinq mille francs (65.000,-).

Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois membres au moins et celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:

a) Monsieur Janssens Bernard,

b) Madame Adrar Danièle,

c) La société de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST avec siège social au 2, Commercial Center Square, PO Box 71, Alofi/Niue,

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1998 et inscrite au registre du commerce de l'île de Niue, N° 001957, représentée par:

a) Madame Leaticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue,

b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue,

Non présents, ici représentés par Madame Siret Brigitte au terme d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg le 25 juillet 2000.

Dont une copie, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le Notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Les administrateurs tous présents, ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, Monsieur Janssens Bernard, prédit;

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Monsieur François David.

Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2005.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'affaires Le 2000.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Janssens, D. Adrar, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2000, vol. 851, fol. 83, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 septembre 2000.

C. Doerner.

(48390/000/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

L.S. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 50.

L'an deux mille, le premier août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur René Vander Eycken, photographe, demeurant à B-1702 Dilbeek, Lindenlaan, 2,
2. Monsieur Laurent Vander Eycken, employé privé, demeurant à B-1702 Groot-Bijgaarden, Peterbenoitstraat, 51.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de L.S. LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la réalisation de photographies et l'exploitation de laboratoires de développement pour son compte propre ou pour le compte d'autrui.

La société aura également pour objet toutes opérations ou activités relatives à la vente, la distribution, la représentation de tous produits, machines, matières, et plus généralement tout ce qui est relatif à la photographie et ceci, dans la plus large acception du terme.

D'une manière générale, elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ces produits.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et nn mille Euro (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur de cent Euro (100.- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué de la société est nommée par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblées générales - Exercice social

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois d'août au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois le premier mercredi du mois d'août 2001.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur René Vander Eycken, prénommé, cent quatre-vingt-six actions	186
2. Monsieur Laurent Vander Eycken, prénommé, cent vingt-quatre actions	<u>124</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs (65.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur, tous ici présents et acceptant:

a) Monsieur René Vander Eycken, photographe, demeurant à B-1702 Dilbeek, Lindenlaan 2,

b) Monsieur Laurent François Henri Vander Eycken, employé privé, demeurant à B-1702 Groot-Bijgaarden, Peter-benoitstraat, 51,

c) Madame Sandrine Vander Eycken, employée privée, demeurant à B-1702 Dilbeek, Lindenlaan 2.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

5) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-9942 Basbellain, Maison 50.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Vander Eycken, L. Vander Eycken, S. Vander Eycken, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 6CS, fol. 22, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 août 2000.

P. Bettingen.

(92298/202/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2000.

FONDATION FELICIEN HANRION.

Siège social: Luxembourg.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

<i>Actif</i>	<i>LUF</i>	<i>Passif</i>	<i>LUF</i>
Portefeuille titres (annexe)	99.202.847	Fonds social	143.012.395
obligations à revenu fixe			
<i>Réalisable</i>	52.326.760	Fonds social 31 décembre 1998	139.483.011
Compte à terme BCEE	2.380.859	Résultat 1998	1.529.384
Compte à terme BIL	44.747.964	Donation 3 avril 1999	<u>2.000.000</u>
Intérêts à recevoir /BCEE &	790.632		
BIL			
Intérêts s/oblig. courus et non	4.407.305	Compte usufructière	9.000.000
échus			
	<u>427.4574</u>		
<i>Disponible</i>			
Compte courant BCEE	309.629		
Compte à courant BIL	9.034		
Compte courant KB.	<u>108.791</u>		
<i>Résultat 1999</i>	55.334		
	152.012.395		152.012.395
Signatures			

COMPTE D'EXPLOITATION 1999

		<i>LUF</i>
<i>Revenus de la Fondation</i>		8.413.735
Intérêts créditeurs	1.543.422	
Revenus s/obligations	<u>6.870.313</u>	
<i>Dépenses de la Fondation</i>		
Dépenses à caractère sportif	7.975.000	(7.975.000)
Subventions (annexe)		
Dépenses à caractère administratif		(494.069)
Frais de gestion (annexe)	416.025	
Frais financiers et droits de garde	<u>78.044</u>	
Résultat		(55.334)

BUDGET DE L'EXERCICE 2000 (EN MIO LUF)

	<i>Budget 2000</i>	<i>Réel 1999</i>	<i>Budget 1999</i>
<i>Recettes:</i>			
- obligations	6,9	6,9	6,9
- intérêts	1,5	1,5	1,9
- autres	/	/	/
<i>Subsidations</i>	8,0	8,0	8,0
<i>Frais divers</i>	0,4	0,5	0,2
<i>Solde créditeur</i>	0,0	(0,1)	0,6

Luxembourg, mars 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48384/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

TRISPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 31, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 2.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour la S.à r.l. TRISPORT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(92299/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 septembre 2000.

**ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. EXXON LUXEMBOURG).**

Capital social: 14.491.000 LUF.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.559.

Les états financiers au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés et enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Messieurs Evert John van den Bergh, administrateur de sociétés, demeurant à Raadhuislaan 13, 2242 CR Wassenaar, Pays-Bas, René Kremer, administrateur de sociétés, demeurant au 33, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Nikolaas Baeckelmans, administrateur de sociétés, demeurant à Van Schoonbekestraat 100, B-2018 Anvers, Belgique, Pieter Huisman, administrateur de sociétés, demeurant à Oranjelaan 7, 3062 BN Rotterdam, Pays-Bas, sont élus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil Luxembourg

Signature

(48975/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

DE BLANCHOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.280.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg, on September 5, 2000, vol. 541, fol. 64, case 10, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on September 8, 2000.

Par mention

Mamer, September 7, 2000.

(48221/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

UMA-UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.927.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 29 juin 2000

Au conseil d'Administration de UMA-UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48124/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

CETREL, CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES, Société Coopérative.

Siège social: Munsbach.

Les actionnaires de la Société Coopérative CETREL (CENTRE DE TRANSFERTS ELECTRONIQUES) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 27 des statuts.

Monsieur Frank N. Wagener, Président du Conseil d'Administration de CETREL

nommé Président de l'Assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateurs:

Madame Eliane Fuchs, Directeur Administratif de la BANCO MELLO

Monsieur Paul Kihn, Membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, et comme secrétaire:

Monsieur Pierre Margue, Secrétaire Général de CETREL.

Il résulte des constatations du bureau que tous les coopérateurs reconnaissent avoir été dûment convoqués, que 14.894 parts du fonds social (15.004 parts) sont représentées suivant la liste de présence, que la présente Assemblée est régulièrement constituée, qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, enfin, que le nombre de voix de chaque associé est identique au nombre de parts sociales qu'il détient.

L'Assemblée aborde ensuite l'ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes.
3. Affectation du résultat 1999 (proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire).
4. Rapports
 - 4.1 - du Réviseur Externe
 - 4.2 - du Commissaire aux Comptes
5. Décharge aux Administrateurs
6. Décharge au Réviseur Externe et au Commissaire aux Comptes
7. Renouvellement des mandats
 - 7.1 - du Réviseur Externe
 - 7.2 - du Commissaire aux Comptes
8. Changement de nom de coopérateur
9. Divers

Le Président et les membres du Comité de Direction commentent le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le bilan et les comptes de profits et pertes. Le Président donne ensuite lecture de la proposition du Conseil d'Administration en matière d'affectation du résultat pour l'année 1999:

1. Répartition

- Bénéfice net	79.019,66 EUR
- Bénéfice reporté	2.638,65 EUR
- Résultat net au 31.12.1998	81.658,31 EUR

2. Affectation du bénéfice

Suivant l'article 34 des statuts de CETREL:

- a) Réserve légale (le maximum de 10% ayant été atteint)	0,00 EUR
- b) Transfert dans la réserve libre	81.010,87 EUR
- c) Report au nouvel exercice	647,44 EUR
- Bénéfice net	81.658,31 EUR

Après avoir pris connaissance des rapports, bilan et comptes de profits et pertes pour l'exercice 1999, du rapport du Réviseur Externe et de celui du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration relatif aux activités de l'exercice 1999.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999 ainsi que l'affectation du résultat pour l'exercice 1999 tels que présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 1999.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge au Réviseur Externe et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale appelle à la fonction de réviseur d'entreprise la société civile DELOITTE & TOUCHE (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.) pour la durée d'une année.

L'Assemblée Générale appelle à la fonction de Commissaire aux Comptes, Monsieur Edouard Buck, inspecteur auprès de la CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN pour la durée d'une année.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend note du changement de nom de la BANCO DI NAPOLI (INTERNATIONAL) (LUX) S.A. en CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A. Le registre des coopérateurs, tenu au siège de la société, sera changé en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le séance est levée.

Le présent procès-verbal est signé par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

P. Margue / E. Fuchs / P. Kihn / F. N. Wagener

Le Secrétaire / Les Scrutateurs / Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48206/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**IMRGlobal Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. ATECHSYS S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.344.

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ATECHSYS S.A., R.C. Numéro B 65.344 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 702 du 30 septembre 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Rehon-Heumont (France),

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination sociale de la société en IMRGlobal Luxembourg S.A. et modification subséquente de l'article 1, alinéa 1 des statuts.

2) Transfert du siège social vers le 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société en IMRGlobal Luxembourg S.A.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMRGlobal Luxembourg S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social vers 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-L. Schul, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000, vol. 125S, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(48188/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

IMRGlobal Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(48189/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**FINPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS LTD).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.512.

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS LTD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11 boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 6512, constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Henri-Théodore Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1963, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1 du 3 janvier 1964 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 323 du 14 juillet 1995, page 15465.

L'assemblée est présidée par Monsieur David J. Booker, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum (Pays-Bas).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Adrian Gössi, administrateur de sociétés, demeurant à Zoug (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que :

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 2400 (deux mille quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de l'article premier en lui donnant la teneur suivante:

«Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de FINPAR HOLDING S.A.»;

2. - Nominations;

3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en FINPAR HOLDING S.A. et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante :

«**Art. 1^{er}** . Il est constitué une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de FINPAR HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur David J. Booker et Monsieur Adrian Gössi, de leur donner entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat et de nommer en remplacement pour le même terme Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Booker, A. Gössi, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 125S, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

J. Elvinger.

(48293/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

BEAL PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 27.893.

Par lettre recommandée du 13 juin 2000, adressée à la société BEAL PHARMA, S.à r.l., Monsieur Jérôme Schleifer a signifié sa démission de son poste de gérant.

Aux fins de l'Enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48192/553/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

XERIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.547.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 7 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de XERIAL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48154/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme SOUVENANCE HOLDING S.A. réunie au siège social le 25 août 2000 a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée, relative à la conversion en euro du capital des sociétés commerciales, l'Assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société actuellement de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions, de sorte qu'il s'élève à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62).

Quatrième résolution

Le capital converti est augmenté à concurrence de dix mille cinq cent trente-deux euros trente-huit cents (EUR 10.532,38,-) pour le porter de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cinq mille (5.000 actions) d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, entièrement libérées.

Libération - Paiement

L'Assemblée décide d'accepter la libération et le paiement intégral du montant de l'augmentation du capital par incorporation de réserves à concurrence de dix mille cinq cent trente-deux euros trente-huit cents (EUR 10.532,38,-) ainsi que l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun au prorata de sa participation actuelle dans la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée modifie l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Pour extrait conforme et sincère

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48109/003/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

BACOB RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 49.464.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour la société

V. Demeuse

Directeur-délégué

(48191/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

XELTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.935.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de XELTAR HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2440 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48153/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

LAKSHMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.610.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LAKSHMI S.A.

Signature

(49309/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

LAKSHMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.610.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de FRF 17.500.000 est converti à EUR 2.667.857,80 par augmentation du capital par prélèvement sur la réserve libre pour porter le capital à EUR 2.667.860 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette décision, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions six cent soixante-sept mille huit cent soixante Euros (EUR 2.667.860) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Le capital autorisé est fixé à quatre millions cinq cent soixante treize mille quatre cent soixante et onze Euros (EUR 4.573.471) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour la société

LAKSHMI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49310/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

WR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 58.417.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 7 juillet 2000

L'associé unique de WR LUX, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48152/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

WORLDWIDE HOTELS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 52.832.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 10 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de WORLDWIDE HOTELS (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48151/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

WORLD ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 69.842.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 10 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de WORLD ONLINE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48150/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

WIN INVESTMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.377.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de WIN INVESTMENT CO. S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

C. Ferry

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48149/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

EUROPEAN ASSETS GROUP HOLDING, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.

STATUTES

In the year two thousand, on the first day of September.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

1) WHITEHILL CAPITAL RESOURCES Inc., Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Maître Pierre Delandmeter, attorney-at-law, L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2) CROMWELL FINANCIAL Ltd., Vanterpool plaza Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Maître Pierre Delandmeter, attorney-at-law, L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of EUROPEAN ASSETS GROUP HOLDING.

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities patents, to realize them by the way of sale, transfer, exchange or otherwise have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees and may grant loans, advances, guarantees and indemnities to third parties.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

Any activity carried on by the company may be carried out directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere, through its registered office or branches established in Luxembourg or elsewhere.

Generally, the Company shall take all control and surveillance measures and perform all transactions what it may deem useful to the accomplishment and development of its objects, in particular by loaning with him or without guaranty in all currencies, by means of issuing debt, and lending to the Company hereabove, with the limits set by the law of July 31, 1929 about holding companies and article 209 of the law of August 10, 1915 about commercial companies as modified.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at USD 250,000.- (two hundred fifty thousand U.S. Dollars), represented by 2,500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 100,- (one hundred U.S. Dollars) each.

The authorized capital is set at USD 5,000,000.- (five million U.S. Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 100,- (one hundred U.S. Dollars).

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims, by incorporation of free reserves or in any other way to be determined by

the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Art. 6. The shares shall be in registered form and/or subject to the Board of Directors' resolution, in bearer form in denominations of one or ten shares. The registered shares shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of April at 11.00 o'clock. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company's (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

Delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the preliminary authorization of the general meeting.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the day-to-day manager pursuant to Article 16, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine their office term and fees.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- WHITEHILL CAPITAL RESOURCES Inc., prenamed, seven hundred and fifty shares.	750
2.- CROMWELL FINANCIAL Ltd., prenamed, one thousand seven hundred and fifty shares	1,750
Total: two thousand five hundred shares.	2,500

The shares have all been fully paid up in cash so that two hundred fifty thousand U.S. dollars (USD 250,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two hundred thousand Luxembourg francs (LUF 200,000.-)

Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at eleven million three hundred fifty thousand and twenty-five Luxembourg francs (11,350,025.-)

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on the last day of December, 2000.

The first ordinary general meeting shall be held in 2001.

First resolution

The Meeting elected as Directors:

- Mr Timoty Lewin, Consultant, London,
- Mr Bernard Lozé, Chairman of LOZE ET ASSOCIES, Paris,
- Mr Alexei Ustiugov, Lawyer, Moscow,
- Mr Jean-Marie Fourquin, Consultant, Luxembourg,

By derogation from Article 12, the meeting shall appoint as the first chairman of the board Mr Alexei Ustiugov.

The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2001.

Second resolution

The meeting elected as statutory auditor:

- DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

The auditor shall remain in office until the close of the first accounting year.

Third resolution

The meeting authorized the Board of Directors to delegate its powers in accordance with Article 16 to a member of the Board of Directors.

Fourth resolution

The registered office of the company is fixed in L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) WHITEHALL CAPITAL RESOURCES Inc., Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Maître Pierre Delandmeter, avocat, L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2) CROMWELL FINANCIAL Ltd., Vanterpool plaza Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Maître Pierre Delandmeter, avocat, L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée ne vaudra par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties comparantes, es qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN ASSETS GROUP HOLDING.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. La Société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation directe ou indirecte dans toute entreprise de quelque forme qu'elle soit, à l'administration, à la gestion et au contrôle et au développement de ses participations.

La Société pourra, plus particulièrement, employer ses fonds à l'acquisition, à la gestion, au développement et à la disposition d'un portefeuille se composant de valeurs mobilières et de brevets de toutes origines.

Elle pourra participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir des valeurs mobilières ou des brevets par voie d'apport, de souscriptions, de prise ferme ou d'option d'achat de toutes autres manières; et en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre.

Elle pourra développer ses valeurs mobilières et brevets, octroyer aux entreprises à l'égard desquelles elle détient des participations tous concours, prêts, avances ou garanties; et aux tiers des concours, avances ou garanties.

La Société aura ni activité industrielle ni établissement commercial ouvert au public.

Toute activité de la Société poursuivie directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs, devra émaner de son siège social ou de sa filiale établie à Luxembourg ou ailleurs.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant auxdites sociétés, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding ainsi que de l'article 209 sur la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert du siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la société qui a les pouvoirs d'engager la société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille U.S. Dollars), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent U.S. Dollars) chacune.

Le capital autorisé est fixé à U.S Dollars 5.000.000,(cinq millions U.S. Dollars), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de U.S. Dollars 100,- (cent U.S. Dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter de temps en temps le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances, par incorporation de réserves disponibles ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, ou une autre personne de la société ou toute autre personne dûment autorisée à l'effet de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A chaque fois que le Conseil d'Administration procédera à une augmentation de capital, les présents statuts seront considérés comme automatiquement amendés en conséquence.

Art. 6. Les actions seront nominatives et/ou au porteur avec certificat d'une ou de dix actions selon ce que le conseil d'administration décidera et seront inscrites au registre des actionnaires. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cession-

naire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires, et publié conformément à la loi. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite/démission, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter par un autre administrateur mandaté en le désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec les objectifs de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de l'administration des affaires de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société ou pour être ou avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

Art. 16. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et d'affaires de la société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et des objectifs de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui, si le conseil d'administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

La délégation à un autre membre du Conseil d'administration doit être sujette à une autorisation préliminaire de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarié ou procuration sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature individuelle du directeur général délégué à la gestion journalière conformément à l'Article 16 ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments, ainsi que la durée de son mandat.

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

Dans les limites prévues par la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, comment les résultats annuels seront répartis.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi. Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- WHITEHILL CAPITAL RESOURCES Inc., prénommée, sept cent cinquante actions	750
2.- CROMWELL FINANCIAL Ltd, prénommée, mille sept cent cinquante ations	1.750
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille U.S. Dollars (USD 250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-).

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à onze millions trois cent cinquante mille vingt-cinq francs luxembourgeois (LUF 11.350.025,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, les résolutions suivantes:

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le dernier jour de décembre 2000.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2001.

Première résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Timoty Lewin, Consultant, Londres
- Monsieur Bernard Lozé, Président de LOZE ET ASSOCIES, Paris
- Monsieur Alexei Ustiugov, Juriste, Moscou,
- Monsieur Jean-Marie Fourquin, Consultant, Luxembourg.

Par dérogation à l'article 12, l'Assemblée Générale désigne comme 1^{er} Président du Conseil d'Administration, Monsieur Alexei Ustiugov.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes:

- DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à la clôture du premier exercice comptable.

Troisième résolution

L'assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs à un membre du conseil en conformité avec l'Article 16.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passe a Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Delandmeter, R. Neuman.

Enregistré à Mersch, le 5 septembre 2000, vol. 415, fol. 18, case 3. – Reçu 113.500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000.

E. Schroeder.

(49122/228/513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.

CARESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 56.396.

RECTIFICATIF

Aux lieu et place du siège social indiqué à la page 800 du Mémorial C n° 17 du 11 janvier 2001, il y a lieu de lire «L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau».

Luxembourg, le 23 janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09203/813/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2001.

MACUTIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.979.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire - tenue extraordinairement - de l'Associé unique, qui s'est tenue le 21 août 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire - tenue extraordinairement - de l'Associé unique de MACUTIL HOLDING, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de sa fonction de gérant et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge au gérant pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signatures

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48049/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 64.446.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au conseil d'Administration de TOUVAN HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48116/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.751.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(48122/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TYLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 44.751.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 3 juillet 2000

Au conseil d'Administration de TYLER S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48121/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TRANSALP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.817.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue le 7 juillet 2000

Au conseil d'Administration de TRANSALP HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

C. Ferry

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540 fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48118/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TVS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 50.535.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social, le 3 juillet 2000

Au conseil d'Administration de TVS (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48120/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

TYVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.929.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 3 juillet 2000

Au conseil d'Administration de TYVEST HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48123/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VAPAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.112.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VAPAN FINANCE HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48132/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VAPIRAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 65.996.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VAPIRAN FINANCE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48133/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VASPIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.906.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social, le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VASPIS HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48134/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Extrait des résolutions des gérants prises au siège social le 10 juillet 2000

Les gérants de VBB LUXEMBOURG S.à r.l. («la société»), ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2000, vol. 538, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48135/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VELBO FINANCIERE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.203.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 20 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VELBO FINANCIERE I S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48136/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

CONTINENTAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

EXTRAIT

Il résulte d'un jugement du 16 novembre 2000 que les opérations de liquidation de la Société ont été déclarées closes par liquidation.

A. Serebriakoff

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09221/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2001.

HENKEL FINANCE S.A., Aktiengesellschaft (aufgelöst).

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 70, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 5.101.

RECTIFICATIF

Die Bücher und Akten der Gesellschaft HENKEL FINANCE S.A. werden an der Adresse 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg und nicht, wie irrtümlich veröffentlicht, am Gesellschaftssitz der 70, Grand-rue, L-2086 Luxemburg, für eine Dauer von mindestens fünf Jahre aufbewahrt.

Für beglaubigten Auszug

HENKEL KGaA

Liquidator

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 05. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09335/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2001.

JORWINE FINANCES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.081.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée en date du 29 janvier 2001 à la société que la FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et résilié le contrat de domiciliation avec effet immédiat.

La FIDUCIAIRE FIBETRUST a également démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

La société COSTALIN LTD et Monsieur Jean Beissel ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société JORWINE FINANCES S.A.

Pour réquisition d'inscription modificative au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09374/770/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2001.

SEFI ONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.692.

RECTIFICATIF

Dans la publication déposée le 26 octobre 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, il y a lieu de lire ce qui suit:

La même assemblée a nommé (et non pas ... ratifié la décision du Conseil d'Administration de... comme indiqué par erreur) aux fonctions d'administrateur Madame Astrid Galassi, employée privée, L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour SEFI ONE HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09507/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2001.

VELBO FINANCIERE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.603.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 20 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VELBO FINANCIERE II S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2000, vol. 540, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48137/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VESTIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.464.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 7 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VESTIGOR S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48141/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VIENDER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.852.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 30 juin 2000

Au Conseil d'Administration de VIENDER FINANCE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48142/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 62.749.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au social le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de VITINVEST S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48144/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

VITORIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.448.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 3 juillet 2000

Au Conseil de VITORIN HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48145/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

BANDORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 55.151.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie au siège social en date du 6 septembre 2000 a accepté la démission de deux administrateurs, Monsieur Jean Hoffmann et Madame Andrea Dany et a nommé en leur remplacement Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg et Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg. Leurs mandats sont reconduits, ensemble avec celui de l'administrateur restant en fonction, pour une nouvelle période statutaire de 3 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement M. Michele Romerio, comptable, domicilié professionnellement à CH-6582 ianezzo/Carabella, comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49156/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2000.